

COMMUNE DE SAINT-GILLES

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

(plus de 20 000 €)

Année 2018



Nom de l'association :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
 Renouvellement de demande

Pour tout renseignement :

Mairie, 4 rue du centre – BP 9, 35590 SAINT GILLES, tél. 02 99 64 63 27

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNE DE SAINT GILLES

DATE D'ARRIVÉE DU DOSSIER
EN MAIRIE :

□□/□□/□□□□

MONTANT DE LA
SUBVENTION DEMANDÉE

Aide à la création :
Subvention annuelle :
Subvention projets :

TOTAL DEMANDÉ :

AVIS DE LA COMMISSION
EN DATE DU :

□□/□□/□□□□

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU :

□□/□□/□□□□

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de votre association :

Sigle :

Adresse du siège social :

Code postal : □□□□□ Commune :

Téléphone : □□□□□□□□□□ Télécopie : □□□□□□□□□□

Courriel :@.....

Site internet :

Date de création : □□/□□/□□□□

Dates de déclaration en préfecture : □□/□□/□□□□

Numéro de récépissé en Préfecture :

Date de dernière modification des statuts : □□/□□/□□□□

Numéro SIRET : □□□□□□□□□□ □□□□□□

(Si vous n'avez pas de numéro SIRET, il vous faut en faire la demande auprès de la Direction Régionale de l'INSEE à Rennes ; cette démarche est gratuite)

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse du siège social) :

Code postal : □□□□□ Commune :

Numéro d'agrément (Jeunesse et sports, autres) :

Union, fédération ou réseau auquel est affilié votre association (nom complet, pas de sigle) :

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU BUREAU

élus par le conseil d'administration en date du : □□/□□/□□□□

Dernière assemblée générale : □□/□□/□□□□

Président(e) :

Nom : Prénom :

Téléphone : □□□□□□□□□□

Courriel :@.....

Est-ce la personne en charge par le CA du dossier de subvention : OUI NON

Trésorier(e) :

Nom : Prénom :

Téléphone : □□□□□□□□□□

Courriel :@.....

Est-ce la personne en charge par le CA du dossier de subvention : OUI NON

Autres membres du bureau :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : □□□□□□□□□□

Courriel :@.....

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : □□□□□□□□□□

Courriel :@.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom), représentant(e) légal(e) de l'association
.....

- certifie que l'association est **régulièrement déclarée** ;
- certifie que l'association est **en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales** ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie **exactes et sincères les informations du présent dossier**, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association dont le RIB/IBAN devra être fourni ;
- certifie s'engager à satisfaire aux contrôles règlementaires et à fournir les comptes et justificatifs à la municipalité ou à son représentant ;
- m'engage à faire état du soutien de la commune dans tout document à destination du public.

Fait le / / à

Signature du représentant légal de l'association

Attention

• Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

• Contrôle de la commune : « Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité » (code général des collectivités territoriales article L 1611-4).

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier doit être complété avec le plus grand soin. Tout dossier incomplet ou présentant des anomalies ne pourra être retenu.

En cas de difficulté à compléter le dossier, l'adjoint aux associations se tient à votre disposition pour vous aider et vous conseiller

- à la mairie sur rendez-vous
- ou à l'adresse électronique suivante : jacques.benzerara@saint-gilles35.fr

Le dossier dûment complété devra être déposé en mairie ou retourné à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Gilles - Subventions aux associations
4 rue du centre - BP 9
35590 - SAINT GILLES

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au VENDREDI 9 FEVRIER